# Charte de contribution à l'agenda des événements du site Vesoul.fr

Le site Vesoul.fr propose aux associations, organisateurs de publier leurs d'événements dans la rubrique Agenda. Le droit à la contribution doit s'effectuer dans un esprit de partage, de pertinence et de tolérance.

Cette charte instaure un cadre pour la contribution dans l'agenda et le rôle de la modération.

## Les événements

Il est important que les propositions soient renseignées correctement et clairement, sans abus de langage raccourci type SMS, et en français, pour faciliter le traitement de la demande.

Toute manifestation publique qui se déroule dans les 20 communes de l'agglomération de Vesoul peut être publiée dans l'agenda. Exemple de ce qu'il est possible de partager :

- manifestions sportives
- randonnées
- concerts, festivals
- spectacles
- expositions
- lectures publiques
- Marchés de producteurs, d'artisans et de Noël
- braderies, brocantes...

Ce qui ne peut pas paraître dans l'agenda :

manifestations à caractère religieux (messes, prières, veillées, conférences...)

réunions à caractère privé ou familial

manifestations commerciales d'entreprises

réunions ou meetings politiques

réunions d'instances dirigeantes d'associations (bureau, conseil d'administration,...)

En tout état de cause et au surplus des exclusions mentionnées ci-dessus, toutes les manifestations non organisées ou soutenues par une entité identifiable ainsi que celles qui ne respecteraient pas les lois et réglementations en vigueur (notamment en portant atteinte à l'ordre public, ne seront pas publiées sur le site vesoul.fr.

Toutes les démarches préalables pour l'organisation des manifestations obligatoires (demandes d'autorisations, informations des organismes à consulter,...) doivent avoir été effectuées par le contributeur en conformité avec la réglementation en vigueur sans que la CAV ne puisse être destinataire d'une réclamation à son encontre.

## Les contributeurs

Aucune inscription préalable n'est requise pour déposer un événement. La contribution est comprise comme un acte de confiance réciproque entre le contributeur et la CAV.

Les annonceurs s'engagent sur le contenu des informations et sur leur légitimité à les communiquer. Ils attestent également avoir le droit de diffuser les visuels, soit parce qu'ils en sont les propriétaires, soit parce qu'ils se sont assurés que l'image est libre de droit. Dans cette hypothèse, le contributeur doit se charger des éventuelles demandes d'autorisation nécessaires en conformité avec la réglementation en vigueur sans que le CAV ne puisse être inquiétée d'une réclamation à son encontre. La CAV ne peut être tenu responsable pour l'utilisation abusive d'une image proposée dans le cadre de la contribution agenda.

Le courriel ainsi que le numéro de téléphone sont renseignés pour aider à l'identification des annonceurs. Ces informations doivent être valides et propres aux dépositaires ; elles ne sont ni mises en ligne, ni exploitées. Les coordonnées permettent au modérateur de contacter les dépositaires, dans le cas où les événements proposés nécessitent un complément d'information. Seul le nom de la structure dépositaire peut être mis en ligne pour la promotion de l'événement et de la structure organisatrice.

## La modération

Les propositions sont soumises à la modération avant toute publication sur le site Vesoul.fr. Elle est exercée dans le respect de la libre expression des internautes et dans la limite des règles éditoriales citées plus tôt. Les modérateurs se réservent le

droit de refuser des propositions insuffisamment renseignées ou qui contreviendraient aux règles éditoriales du site.

Selon la disponibilité des modérateurs, la publication des événements peut être variable.

Le contributeur veillera à soumettre sa proposition dans un délai raisonnable avant la tenue de l’événement.

Le traitement a pour objectif de valoriser les propositions des internautes. Aussi il est possible qu'il nécessite un complément d'information, une réécriture... Ce travail éditorial est réalisé dans le respect de la contribution et de l'événement.

En cas de non publication, les modérateurs du site se tiennent à la disposition des dépositaires pour motiver le refus de publication.